



Dernière mise à jour le 03/09/2025

## DENTEX, solution pour bain de bouche

Fiche info

Résumé des caractéristiques du produit

Notice

ANSM - Mis à jour le : 05/06/2025

### Dénomination du médicament ↑

DENTEX, solution pour bain de bouche

Peroxyde d'hydrogène

### Encadré ↑

**Veillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.**

Vous devez toujours utiliser ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre spécialiste dentaire ou votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez l'un des effets indésirables, parlez-en à votre spécialiste dentaire ou votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.
- Vous devez vous adresser à votre dentiste ou votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

Ne laissez pas ce médicament à la portée des enfants.

### Que contient cette notice ? ↑

1. Qu'est-ce que DENTEX, solution pour bain de bouche et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser DENTEX, solution pour bain de bouche ?

3. Comment utiliser DENTEX, solution pour bain de bouche ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver DENTEX, solution pour bain de bouche ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations.

## 1. QU'EST-CE QUE DENTEX, solution pour bain de bouche ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ? ↑

Classe pharmacothérapeutique Préparations stomatologiques – Anti-infectieux et Antiseptiques pour traitement oral local – Hydrogène peroxyde, code ATC : A01AB02

Ce médicament est un bain de bouche pour l'hygiène oro-buccale en cas d'irritations mineures de la muqueuse et des gencives.

## 2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER DENTEX, solution pour bain de bouche ? ↑

**N'utilisez jamais DENTEX, solution pour bain de bouche :**

- si vous êtes allergique (hypersensible) au peroxyde d'hydrogène ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament, mentionnés dans la rubrique 6.

En cas de doute, il est indispensable de demander l'avis de votre spécialiste dentaire ou de votre pharmacien.

### **Avertissements et précautions**

Adressez-vous à votre spécialiste dentaire ou pharmacien avant d'utiliser DENTEX, solution pour bain de bouche.

NE PAS AVALER.

Vous devez consulter votre médecin ou votre dentiste :

- si l'irritation persiste au-delà de 7 jours,
- en cas d'irritation sévère,
- si l'irritation est due au port de prothèses ou d'appareils d'orthodontie,
- s'il y a une inflammation des muqueuses,
- s'il y a de la fièvre.

Des doses trop élevées de peroxyde d'hydrogène peuvent léser les muqueuses et une utilisation prolongée du peroxyde d'hydrogène peut entraîner une hypertrophie réversible des papilles de la langue, encore appelée «langue noire villeuse». Par conséquent, il n'est pas recommandé d'utiliser DENTEX, solution pour bain de bouche trop longtemps et à doses trop élevées.

Eviter tout contact avec les yeux.

En cas de doute, ne pas hésiter à demander l'avis de votre spécialiste dentaire, votre médecin ou votre pharmacien.

### **Enfants**

Ne pas utiliser pour les enfants de moins de 6 ans

### **Autres médicaments et DENTEX, solution pour bain de bouche**

Informez votre spécialiste dentaire, votre médecin ou votre pharmacien si vous prenez, avez récemment pris ou pourriez prendre tout autre médicament.

### **DENTEX, solution pour bain de bouche avec des aliments et boissons**

Sans objet.

### **Grossesse et allaitement**

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre spécialiste dentaire ou votre médecin ou pharmacien avant de prendre ce médicament.

Au cours de la grossesse, il peut apparaître certaines modifications et irritations de la muqueuse buccale, qui peuvent ne pas être contrôlées par la seule hygiène buccale. Dans ce cas, DENTEX, solution pour bain de bouche, ne peut être utilisé que sur les conseils de votre spécialiste dentaire et uniquement sur une courte période.

L'utilisation de DENTEX, solution pour bain de bouche est possible au cours de l'allaitement.

### **Conduite de véhicules et utilisation de machines**

Sans objet.

### **DENTEX, solution pour bain de bouche contient**

Ce médicament contient 736,4 mg de propylèneglycol par bouchon doseur de 10 mL, équivalent à 73,64 mg de propylèneglycol par mL.

Le propylèneglycol peut provoquer une irritation de la peau.

Ce médicament contient un arôme à base de linalol et de d-limonène qui peut provoquer des réactions allergiques

## **3. COMMENT UTILISER DENTEX, solution pour bain de bouche ? ↑**

Veillez à toujours utiliser ce médicament en suivant exactement les indications de votre dentiste, votre médecin ou votre pharmacien. Vérifiez auprès de votre dentiste, votre médecin ou votre pharmacien en cas de doute.

La solution pour bain de bouche DENTEX est indiquée chez l'adulte et l'enfant de plus de 6 ans pour une utilisation locale en bain de bouche.

DENTEX, solution pour bain de bouche est prête à l'emploi. Utilisation oro-buccale.

Rincer la bouche avec 10 mL de solution (soit le contenu du bouchon doseur rempli jusqu'au trait correspondant à 10 mL) pendant environ une minute puis recracher. Utiliser 3 fois par jour (après les repas et au coucher) ou selon l'avis du spécialiste dentaire.

Adultes et enfants de plus de 12 ans : à utiliser comme décrit ci-dessus.

Pour les enfants de 6 à 12 ans : à utiliser sous la surveillance d'un adulte.

La durée d'utilisation ne doit pas excéder 7 jours.

**Si vous avez utilisé plus de DENTEX, solution pour bain de bouche que vous n'auriez dû :**

Consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien.

Un surdosage n'est pas attendu avec DENTEX, solution pour bain de bouche, qui est une solution diluée de peroxyde d'hydrogène. Les symptômes d'un surdosage seraient plutôt associés à des solutions plus concentrées (30-40 %) de peroxyde d'hydrogène.

En cas d'ingestion accidentelle d'une quantité excessive de DENTEX, le lévomenthol qu'il contient est susceptible de provoquer des convulsions, notamment chez le nourrisson et l'enfant.

**Si vous oubliez d'utiliser DENTEX, solution pour bain de bouche :**

Sans objet.

**Si vous arrêtez d'utiliser DENTEX, solution pour bain de bouche :**

Sans objet.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre spécialiste dentaire ou à votre médecin ou à votre pharmacien.

#### **4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ? ↑**

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Des cas d'irritation et d'inflammation de la muqueuse buccale ont été rapportés, surtout à des doses élevées ou en cas d'utilisation prolongée. Ces réactions disparaissent à l'arrêt de l'utilisation de DENTEX, solution pour bain de bouche.

**Déclaration des effets secondaires**

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre spécialiste dentaire, à votre médecin ou à votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet : <https://signalement.social-sante.gouv.fr>.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

## 5. COMMENT CONSERVER DENTEX, SOLUTION POUR BAIN DE BOUCHE ? ↑

Tenir ce médicament hors de la vue et de la portée des enfants.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur le conditionnement extérieur. La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.

A conserver à une température ne dépassant pas 25 °C.

Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien d'éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

## 6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS ↑

### Ce que contient DENTEX, solution pour bain de bouche

- La substance active est :

Peroxyde d'hydrogène..... 1,50 g

Sous forme de solution de peroxyde d'hydrogène à 30 %

Pour 100 mL.

- Les autres composants sont :

Eau purifiée, solution de sorbitol à 70 % non cristallisable, propylèneglycol, poloxamère 338, polysorbate 20, saccharine sodique, arôme (salicylate de méthyle et menthol contenant notamment du linalol et du d-limonène). Veuillez-vous référer à la rubrique 2 pour les excipients à effets notoires.

### Qu'est-ce que DENTEX, solution pour bain de bouche et contenu de l'emballage extérieur

Ce médicament se présente sous forme de solution pour bain de bouche. Flacon de 300 mL.

### Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

COLGATE PALMOLIVE

9-11, RUE DU DEBARCADERE

92700 Colombes

### **Exploitant de l'autorisation de mise sur le marché**

**ALLOGA FRANCE**

ZAC de Chapotin Sud

Rue du Professeur Dargent

69970 CHAPONNAY

### **Fabricant**

**THEPENIER PHARMA & COSMETICS**

ROUTE DÉPARTEMENTALE 912

61400 SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE

### **Noms du médicament dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen**

**Ce médicament est autorisé dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen et au Royaume-Uni (Irlande du Nord) sous les noms suivants : Conformément à la réglementation en vigueur.**

[À compléter ultérieurement par le titulaire]

### **La dernière date à laquelle cette notice a été révisée est :**

[à compléter ultérieurement par le titulaire]

{mois AAAA}.

### **Autres**

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'ANSM (France).



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,  
DES SOLIDARITÉS  
ET DES FAMILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)

[gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)

[service-public.fr](https://service-public.fr)

[data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

---

Nos partenaires



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ



Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous [licence etalab-2.0](https://www.etalab.gov.fr/licence-et-alab-2.0)